

POLITIQUE ANTICORRUPTION D'INNOSPEC INC.

I. SOMMAIRE

A l'appui des valeurs essentielles d'Innospec, le Code d'éthique d'Innospec établit la conviction que les directeurs, cadres et employés sous contrat à durée déterminée et indéterminée d'Innospec ainsi que les sociétés affiliées et filiales d'Innospec se conformeront aux lois applicables, y compris celles interdisant la corruption. Entre autres lois Innospec est soumise à la loi des États Unis sur les pratiques de corruption étrangères (« FCPA »), la loi sur la corruption du Royaume Uni (« UKBA ») et les lois anti-corruption de nombreuses nations avec lesquelles la Société fait du commerce. Bien que l'application de ces lois soit complexe, leur objectif principal est simple: punir les entreprises et les particuliers qui ont recours à la corruption pour obtenir ou retenir des affaires. Pour se conformer à ces lois et pour éviter même les apparences d'une conduite manquant à la probité, tous les directeurs, cadres, et employés sous contrat à durée déterminée et indéterminée d'Innospec ainsi que les sociétés affiliées et filiales d'Innospec doivent se conformer à cette Politique Anticorruption.

Cette Politique Anticorruption impose quatre exigences de toute importance.

Première, les personnes affectées par cette Politique Anticorruption ne peuvent pas fournir, promettre ou offrir quoi que ce soit de valeur à quiconque, y compris les Agents Publics, afin d'obtenir ou retenir des affaires ou pour s'assurer de manière inappropriée un avantage dans la conduite des affaires. Entre autres, cette première exigence interdit le versement de pots de vin pour gagner de nouveaux contrats, retenir des anciens contrats, pour accélérer le traitement de documents officiels (par ex: formalités de douane ou certification concernant l'environnement), ou pour influencer une personne de manière inappropriée.

Deuxième, les personnes affectées par cette Politique Anticorruption ne peuvent pas accepter un pot de vin ni quoi que ce soit de valeur en infraction à cette politique ou toute autre de la société, y compris le Code d'Éthique d'Innospec, ou se rapportant à la conduite inappropriée d'une activité ou fonction de la Société.

Troisième, étant donné qu'Innospec peut être tenu responsable dans certaines circonstances de la conduite corrompue de tierces parties, comme les agents, distributeurs, consultants en ventes, et partenaires de joint ventures, Innospec ne peut prendre comme partenaire que des personnes possédant des vertus morales. Par conséquent, Innospec a un procédé obligatoire de vérification préalable concernant l'examen minutieuse et, le cas échéant, l'approbation de tels partenaires commerciaux de tierces parties.

Quatrième, les personnes affectées par cette Politique Anticorruption doivent assurer qu'Innospec tient des registres et des livres de comptes exacts, détaillant chaque dépense des fonds de la Société ou autres objets de valeur.

Tous les directeurs, cadres et employés sous contrat à durée déterminée et indéterminée d'Innospec et de ses sociétés affiliées et filiales doivent lire, comprendre et se conformer à chaque clause de cette Politique Anticorruption. L'Annexe D contient des réponses aux questions fréquemment posées au sujet de cette Politique Anticorruption, la FCPA et l'UKBA. Si à un moment quelconque vous avez une question au sujet de cette Politique Anticorruption, vous devez contacter votre supérieur et/ou le service juridique et de gestion de la conformité.

II. CHAMP D'APPLICATION

Cette Politique Anticorruption s'applique à tous les cadres, directeurs et employés sous contrat à durée déterminée et indéterminée (permanents et temporaires) d'Innospec Inc. et toutes ses sociétés affiliées et filiales, qu'ils soient ou non ressortissants des États Unis et quelle que soit la location de leur emploi (collectivement: les « Employés »). Les principes généraux et les interdictions de la Politique Anticorruption s'appliquent également aux agents, distributeurs, consultants, partenaires en joint-ventures et autres tierces parties agissant de la part d'Innospec (collectivement: les « Représentants »), qu'ils soient ou non ressortissants des États Unis et indépendamment du lieu où ils conduisent leurs affaires.

Innospec reconnaît également que ses Employés et Représentants sont des citoyens de nombreux pays différents et que ses activités sont soumises à de nombreuses lois, coutumes et cultures différentes. Dans certains pays, le service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec pourra émettre des instructions anticorruption spécifiques pour se conformer aux lois locales, mais ces instructions devront être révisées et validées par le service juridique et de gestion de la conformité avant d'être publiées et devront toujours être conformes aux normes minimales spécifiées dans cette Politique Anticorruption.

III. INTERDICTION DE POT DE VIN

En aucun cas un Employé ou Représentant ne doit fournir, offrir ou promettre (ou autoriser, permettre ou être complice de la fourniture) d' « un Objet de Valeur » à :

1. **Une personne quelconque**, y compris un Agent Public (ou une tierce partie à la requête d'un Agent Public ou avec son assentiment ou son consentement), afin d'obtenir ou de retenir des affaires ou un avantage dans la conduite des affaires; afin d'amener le bénéficiaire à exécuter une fonction d'une manière inappropriée; ou tout en sachant ou croyant que le bénéficiaire ne peut pas recevoir un tel Objet de Valeur (en raison des obligations d'emploi ou autrement); ou
2. **Une personne quelconque**, tout en ayant l'intention, sachant ou soupçonnant qu'une telle personne fournira, offrira ou promettra un Objet de Valeur directement ou indirectement à un Agent Public afin d'obtenir ou de retenir des affaires, assurer un avantage inapproprié ou des affaires directement à une personne.

Le fait de négliger intentionnellement ou de fermer les yeux à des paiements, offres de paiement inappropriés est une infraction à cette Politique Anticorruption. Les Employés ne doivent pas utiliser d'intermédiaires de tierces parties pour fournir offrir ou promettre un Objet de Valeur afin d'obtenir ou retenir de affaires de manière inappropriée, afin de persuader une autre personne d'exécuter sa fonction de manière inappropriée, ou tout en sachant que le bénéficiaire final de l'offre, de la promesse de l'Objet de Valeur n'a pas le droit de le recevoir. Autrement dit, un Employé ne doit pas faire indirectement ce que cette Politique interdit les Employés de faire directement.

- **« Objet de Valeur »** : Un « Objet de Valeur » est quoi que ce soit que le bénéficiaire pourrait apprécier, comme par exemple un avantage financier ou autre, y compris fonds

en espèces, cadeaux, chèques-cadeaux, articles portant le logo d'Innospec, équipement électronique, vêtements, repas, loisirs (par exemple, concert, théâtre, sport, ou autres invitations à des événements semblables), voyage, logement, transport, prêts, utilisation de propriété ou d'équipement, contributions caritatives, contributions politiques, traitement médical et offres d'emploi ou de stages.

- « **Agent Public** » : Un Agent Public est toute personne représentant officiellement le gouvernement ou un employé de l'État fédéral, de la province, du comté ou de la municipalité ou de tout département ou agence des mêmes; tout cadre ou employé d'une entreprise ou commerce appartenant totalement ou en partie à un gouvernement (« Entreprise d'État »); tout cadre ou employé d'un organisme public international (par exemple: la World Bank, les Nations Unies ou l'Union Européenne); tout parti politique étranger ou un officiel des mêmes; ou tout candidat à un poste politique. Les Agents Publics comprennent les officiels à chaque niveau de gouvernement, quel que soit leur rang ou leur poste.
- « **Entreprise d'État** » : Aux fins de cette politique anticorruption, une entreprise d'État est une entité, une société ou une affaire qui appartient dans son intégralité ou partiellement un gouvernement fédéral, nationale, provinciale, régionales ou municipales et qui prend part à des activités commerciales. Les gouvernements sont nombreux à exercer des activités commerciales par l'intermédiaire d'entreprises d'État, en particulier dans des industries liées à l'énergie, l'extraction, l'exploitation minière, la défense, le secteur aérospatial, le secteur bancaire, les télécommunications et les soins de santé. Même si le gouvernement ne détient que des parts minoritaires d'une entité, celle-ci peut-être une entreprise d'État si les pouvoirs publics ont un contrôle considérable sur son exploitation. Il est important de noter que la propriété et la structure de contrôle d'une entité ne sont pas toujours apparentes. Les autorités de réglementation des États-Unis, du Royaume-Uni ou autres pourront considérer qu'une entité est une entreprise d'État (et ses employés des fonctionnaires) afin de mettre en application les lois anticorruption, même si la loi locale ne considère pas cette entité comme une entreprise d'État. Ainsi, il est important de porter l'attention du service juridique et de gestion de la conformité sur toute question ou inquiétude concernant une entité pouvant être considérée comme une entreprise d'État.

Entre autres paiements, cette Politique interdit les paiements de « facilitation » ou « pots de vin » concernant les agissements réguliers par des Agents Publics. Si un employé se sent forcé de faire un paiement autrement interdit par cette politique (par ex: pour échapper une menace imminente à sa sécurité ou sa santé), l'Employé doit rapporter ce paiement et les détails concernant l'incident au service juridique et de gestion de la conformité aussi tôt que possible après l'incident. Innospec consignera ces paiements exactement dans ses livres de comptes et registres.

Le paiement de dépenses raisonnables, proportionnées et de bonne foi encourues par ou de la part d'un Agent Public ou une autre personne peut être admissible seulement s'il est directement lié à:

- la promotion, démonstration ou explication des produits ou services d'Innospec ; ou

- l'exécution ou la performance d'un contrat.

A moins qu'une exception spécifique à cette Politique Anticorruption soit applicable, aucun employé ne peut faire un paiement de dépenses raisonnables, proportionnées et de bonne foi comme décrit ci-dessus sans obtenir au préalable l'approbation du service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec. De plus, tous paiements de ce genre ou remboursements doivent être documentés correctement dans les livres de compte et les registres d'Innospec et doivent être conformes aux politiques de dépenses d'Innospec.

A. Cadeaux, repas, hospitalité d'affaires et déplacements

Tous les cadeaux, repas, hospitalité d'affaires et voyages offerts de la part d'Innospec à une personne quelconque doivent être d'une valeur raisonnable (et non extravagants ou somptueux), permis en vertu des lois applicables, et liés à la promotion, explication ou démonstration des produits ou services d'Innospec. Les dépenses qui créent même l'apparence d'être inappropriées peuvent enfreindre la Politique anticorruption.

Pour des instructions sur les circonstances selon lesquelles les Employés d'Innospec peuvent faire, offrir ou promettre des cadeaux et/ou des marques d'hospitalité d'affaires à des Agents Publics et autres personnes, veuillez consulter la Politique d'Innospec en la matière (**Gifts, Hospitality, Charitable Contributions, and Sponsorships Policy**) sur l'intranet à : <http://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/index.htm>.

B. Dons Caritatifs

Innospec est engagée envers les communautés parmi lesquelles la société exploite ses affaires et permet des dons raisonnables à des charités locales et étrangères. Cependant, de même que des paiements ou des cadeaux directs peuvent enfreindre la loi anticorruption applicable, il en est de même d'un trop grand nombre de dons caritatifs, s'ils sont faits pour influencer un membre Officiel d'un Gouvernement ou autre personne de manière inappropriée. Par conséquent, les Employés peuvent faire des dons de la part d'Innospec uniquement à des charités authentiques dans des buts purement caritatifs après avoir demandé l'approbation du service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec. Selon ce qui est approprié, le service juridique et de gestion de la conformité peut confirmer que le bénéficiaire proposé des fonds d'Innospec est vraiment une charité authentique et que les fonds seront utilisés uniquement dans des buts caritatifs.

Pour des instructions sur les circonstances selon lesquelles les Employés d'Innospec peuvent faire, offrir ou promettre des dons caritatifs à des Agents Publics et autres personnes, veuillez consulter la Politique d'Innospec en la matière (**Gifts, Hospitality, Charitable Contributions, and Sponsorships Policy**) sur l'intranet à : <http://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/index.htm>.

C. Contributions Politiques

Les Employés d'Innospec ne feront aucune contribution politique de la part de la Société pour influencer de manière inappropriée un candidat politique quelconque, un parti politique, un comité de campagne ou un Agent Public. Avant de faire une contribution politique de la part

d'Innospec, les Employés doivent s'assurer de l'approbation du Chef de la Direction et du Conseil Général. Aucun Employé ne peut demander ni recevoir de remboursement d'Innospec, directement ou indirectement, pour une contribution politique quelconque.

D. Parrainages

Dans certaines situations, Innospec peut sponsoriser des événements ou donner l'hospitalité à des activités, coordonnées ou soutenues par des tierces parties. Aux fins de cette Politique Anticorruption, les parrainages comprennent toute contribution monétaire ou en nature par Innospec à un événement organisé par une tierce partie en échange de l'occasion d'une publicité concernant la marque Innospec, par exemple, en affichant le logo d'Innospec ou en faisant de la réclame d'Innospec autrement durant l'évènement (par ex. en faisant mention du soutien d'Innospec durant les discours d'ouverture ou de clôture d'une conférence). Avant de promettre ou de convenir de parrainer un événement quelconque, les Employés d'Innospec doivent soumettre au service juridique et de gestion de la conformité un formulaire de Demande d'Approbation et de Rapport (**Sponsorship - Approval Request and Reporting Form**). Les agréments de parrainages doivent être par écrit et doivent détailler la compensation fournie pour les fonds d'Innospec et l'usage prévu de ces fonds. Pour des instructions concernant les parrainages, veuillez consulter la Politique d'Innospec en la matière (**Gifts, Hospitality, Charitable Contributions, and Sponsorships Policy**) sur l'intranet à : <http://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/index.htm>.

IV. INTERDICTION DE CORRUPTION PASSIVE

Innospec interdit strictement la corruption passive (c'est à dire, la réception inappropriée d'un Objet de Valeur). Les Employés d'Innospec et tous autres exécutant un service pour ou de la part de la Société ne doivent pas accepter, recevoir ni consentir à accepter ou recevoir un Objet de Valeur:

1. qui serait une infraction au Code de Déontologie d'Innospec, à sa Politique Anticorruption ou à toute autre politique ou
2. qui serait associé à la performance inappropriée du bénéficiaire ou d'une tierce partie d'une activité ou fonction pertinente à la Société (c'est à dire, le fait que le bénéficiaire ou la tierce partie n'exécute pas l'activité ou la fonction en question de bonne foi, impartialement ou conformément à sa position de confiance).

V. PROCEDURES DE VÉRIFICATIONS DES TIERCES

Aucune personne ni entité ne peut être autorisée à représenter ou à agir de la part d'Innospec avant que cette personne ou entité ne soit examinée, approuvée et retenue par un agrément écrit d'Innospec.

A. Vérification Préalable au Recrutement de Représentants Éventuels

Chaque fois qu'Innospec envisage de recruter ou retenir un agent, distributeur, consultant en marketing, lobbyiste ou autre tierce partie qui doit agir de la part d'Innospec, Innospec devra procéder à une enquête préalable concernant le Représentant potentiel afin de vérifier la réputation, la propriété réelle, la capacité et l'expérience professionnelle, le statut financier et la crédibilité du Représentant potentiel ainsi que son historique en matière de respect des lois anticorruption applicables. Le service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec spécifiera les renseignements nécessaires concernant la vérification préalable et examinera et approuvera les résultats de ces investigations.

Les informations clés concernant les Représentants potentiels seront enregistrées dans le Questionnaire de Vérification Préalable d'Innospec applicable aux tierces parties. Le Représentant potentiel en question, le directeur Commercial d'Innospec et le Directeur Régional d'Innospec doivent tous certifier l'exactitude de l'information contenue dans le Questionnaire. Il est possible que des vérifications préalables supplémentaires soient requises en fonction des résultats du profil de risque présenté par le Représentant. Des dossiers étayant le processus de vérification préalable de la tierce partie seront conservés par le service juridique et de gestion de la conformité et seront mis à jour régulièrement selon les besoins aux fins de la gestion de la conformité d'Innospec.

Les questionnaires de vérification préalable et les procédures de vérification précédant le recrutement sont décrites dans le guide spécialisé de validation de la conformité d'un tiers (**Third Party Compliance Approval User**) que l'on peut consulter sur Intranet à <http://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/index.htm>.

B. Contrats avec des Représentants

Tous les contrats avec les agents, distributeurs, consultants en marketing, lobbyistes et autres tierces parties, toute joint-venture, tout partenariat et contrats avec les actionnaires et tous les contrats pour l'acquisition d'entités ou de biens commerciaux nécessiteront l'approbation spécifique du service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec (en plus de toutes autres approbations exigées par d'autres politiques de la Société). Aucun paiement ne sera fait par Innospec d'après un tel contrat à moins qu'il n'existe dans les dossiers tenus par le service juridique et de gestion de la conformité un exemplaire écrit original du contrat et que l'exemplaire en question mentionne les approbations exigées ci-dessus. De plus, tous les contrats de ce genre devront contenir la clause standard anticorruption similaire à celles spécifiées en Annexe C, à moins qu'il n'en soit autrement agréé par écrit par le service juridique et de gestion de la conformité.

Le service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec conserve des formulaires standards pour ces types de contrats et transactions et fournira des modèles sur demande. Ces formulaires doivent être utilisés dans toutes les transactions applicables et les changements doivent être approuvés par le service juridique et de gestion de la conformité.

C. Suivi et contrôle postérieur au recrutement des Représentants Approuvés

Une fois qu'Innospec a retenu un Représentant, les Employés - en particulier le Business Manager qui fait la liaison avec le Représentant - doit continuer à contrôler les activités en cours afin de détecter tout danger ou risque d'infraction aux lois anticorruption. Si un employé a connaissance ou est raisonnablement convaincu qu'un paiement ou une promesse de paiement prohibé par les lois anticorruption a eu ou pourrait avoir lieu du fait d'un Représentant pour ou de la part d'Innospec, cet Employé devra immédiatement aviser le service juridique et de gestion de la conformité et devra s'efforcer par tous les moyens raisonnables d'empêcher le paiement ou la promesse de paiement d'avoir lieu.

D. Fusions et Acquisitions

Au cours de la performance de la stratégie d'entreprise d'Innospec, la Société peut se trouver impliquée dans une activité d'amalgamation ou d'acquisition. Lorsque la Société poursuit l'acquisition d'une entreprise, le processus de vérification préalable associé à l'acquisition envisagée comprendra une enquête sur le respect des dispositions des lois anticorruption applicables par la cible de l'acquisition. Le service juridique et de gestion de la conformité spécifiera les informations spécifiques à obtenir dans le cadre de cette vérification préalable et examinera et approuvera les résultats écrits de cette enquête. Après avoir approuvé la transaction, Innospec mettra en place des politiques appropriées de conformité aux lois anticorruption et des contrôles internes ou bien, dans le cas d'investissements minoritaires, s'efforcera par tous les moyens raisonnables d'encourager l'entité minoritaire d'adopter les politiques et contrôles en question.

E. Joint Ventures

Lorsque la Société décide d'exercer des activités par le biais d'une joint venture, Innospec procèdera à une étude de ou des partenaire(s) potentiel(s) intéressé(s) afin de vérifier la

réputation, la propriété réelle, la capacité et l'expérience professionnelle, le statut financier et la crédibilité du partenaire potentiel au sein de la joint venture envisagée et son historique en matière de respect des dispositions applicables des lois anticorruption. Le service juridique et de gestion de la conformité spécifiera les informations à obtenir pour cette vérification préalable et examinera et approuvera les résultats écrits de l'enquête en question.

F. Signaux d'alerte

L'un des principaux aspects des processus de vérification préalable relatifs au respect des lois anticorruption est l'identification des « signaux d'alerte » qui pourraient indiquer l'existence potentielle d'un problème d'anticorruption. Les signaux d'alerte anticorruption identifiés par le ministère américain de la Justice sont décrits en Annexe B. Toutes les enquêtes de vérification préalable menées par Innospec doivent y inclure des problèmes éventuels de « signaux d'alerte ».

VI. PROBLEMES COMPTABLES

A. Livres et Archives Corrects

Innospec doit avoir et tenir des livres de comptes, des registres et des documents financiers qui, selon des détails raisonnables, représentent de manière exacte, juste et raisonnablement détaillée les transactions et l'utilisation des actifs de la Société, quel que soit le but ou l'envergure de la transaction ou l'utilisation. Par conséquent, les Employés ne créeront pas et ne feront pas de paiements « hors livres » ni de la « caisse noire ».

Pour tenir des livres et des registres exacts, les Employés doivent:

- Créer des registres commerciaux, y compris un grand livre général et des rapports d'écritures d'entrées et de dépenses sur journal, qui représentent exactement la substance véritable de la transaction ou de l'évènement s'y rapportant; et
- Signer uniquement des documents y compris les contrats, que l'Employé est autorisé à signer et qu'il ou elle croit être corrects et authentiques.

D'autres renseignements peuvent être trouvés dans le manuel d'Innospec **Group Accounting Standards Handbook**, que l'on peut trouver sur Intranet à <https://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/Finance/index.htm>.

B. Contrôles Internes

Innospec préparera et tiendra un système de contrôle comptable interne suffisant pour donner des assurances raisonnables que, entre autres, les transactions sont faites conformément aux autorisations spécifiques des cadres d'Innospec et qu'elles sont enregistrées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

C. Filiales Minoritaires

Innospec usera de son influence, de bonne foi et raisonnablement selon les circonstances, vis à vis d'une entité dans laquelle Innospec possède 50% des voix ou moins pour encourager l'entité en question à tenir des archives appropriées et des contrôles comptables internes.

VII. CONTROLES ANTICORRUPTION

A. Education et Formation

Innospec fournit des cours et une formation anticorruption régulièrement pour ses Employés et Représentants. La Société peut exiger que ses Employés et Représentants suivent des cours sur internet ou participent à des programmes en classes, qui traitent des exigences juridiques de l'anticorruption, le Code de Déontologie d'Innospec et cette Politique Anticorruption.

B. Certifications Annuelles

Innospec exige que soient fournies des attestations annuelles en matière de connaissance des prescriptions de la Politique Anticorruption de tout le personnel de la Direction et de la comptabilité, comme défini par le service juridique et de gestion de la conformité, y compris toutes les personnes qui ont accès aux fonds de la Société ou qui ont la responsabilité d'enregistrer les transactions qui ont un impact sur les livres et registres de la Société et toutes les personnes qui ont des relations avec les clients de l'État. Le Certificat contiendra un texte similaire en substance aux termes suivants:

Le soussigné (la soussignée) certifie qu'il (qu'elle) a lu et compris la Politique Anticorruption de la Société. Le soussigné (la soussignée) certifie en outre qu'au terme d'un processus pertinent d'enquête et d'investigation, il (elle) n'a pas connaissance de faits ou de situations qui pourraient indiquer qu'une violation de la Politique Anticorruption ait eu lieu durant la période couverte par le Certificat. Le soussigné (la soussignée) certifie en outre qu'il (qu'elle) avisera rapidement de tout manque à la conformité conformément aux procédures de Rapports à Faire sur les Problèmes de la Gouvernance de la Société.

Ce Certificat sera rédigé au moins une fois par an et de temps en temps comme défini par le service juridique et de gestion de la conformité, le directeur de la conformité et/ou le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise (« NCG »).

C. Audit

1. Assurance de la qualité des opérations

Le contrôle et l'analyse des transactions d'Innospec en vue de détecter d'éventuelles violations de la Politique Anticorruption formeront partie intégrante du processus habituel d'audit d'assurance de la qualité des opérations et tous les Employés apporteront leur entière coopération au personnel d'audit de la Société à cet égard. Le protocole d'audit d'assurance de la qualité des opérations contiendra un segment conçu en vue de mener ce processus de

contrôle et d'analyse. Le protocole d'assurance de la qualité des opérations applicable sera revu périodiquement afin d'assurer qu'il demeure adéquat.

2. Audit de Conformité

Le service juridique et de gestion de la conformité, en consultation avec le personnel d'assurance de la qualité des opérations sélectionnera chaque année au moins deux sites d'exploitation de la Société situés hors des États Unis pour les soumettre à un audit de conformité concentré sur les politiques, pratiques et procédures de conformité relatives à la loi anticorruption. Le service juridique et de gestion de la conformité, en consultation avec le service d'assurance de la qualité des opérations, élaborera un protocole d'audit à utiliser aux fins de ces audits de conformité et ce protocole sera revu périodiquement afin de s'assurer qu'il demeure adéquat.

3. Communication au Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise des résultats des audits de conformité

Les résultats de toutes les activités d'audit d'anticorruption seront communiqués au Comité NCG et au Comité d'Audit du Conseil d'Administration dès que l'audit concerné aura été effectué.

D. Rapports à faire

Les Employés d'Innospec qui savent ou qui soupçonnent une infraction éventuelle d'une disposition de cette Politique ou des lois anticorruption applicables doivent communiquer leurs soupçons conformément aux procédures de signalement d'inquiétudes relatives à la gouvernance d'entreprise (**Reporting Corporate Governance Concerns**) à trouver sur Intranet à <https://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/index.htm> ou sur Internet à http://www.innospecinc.com/assets/files/documents/mar_10/cm_1269940802_Reporting_Corporate_Governance.pdf. Les procédures permettent aux Employés d'Innospec de communiquer leurs soupçons à plusieurs personnes différentes, au sein d'Innospec comme en dehors.

Il est absolument à l'encontre de la politique d'Innospec de faire de représailles contre un Employé qui fait de bonne foi un rapport d'infractions connues ou soupçonnées d'une loi quelconque ou d'une politique de la Société.

E. Procédure Disciplinaire

Innospec ne tolérera pas qu'un Employé obtienne des résultats ou ait la prétention d'obtenir des résultats pour la Société en infraction à cette Politique Anticorruption ou toute loi anticorruption applicable. Un manquement de conformité à cette Politique Anticorruption constituera une faute de conduite sérieuse et peut entraîner le licenciement ou autre sanction conformément au processus disciplinaire du site d'Innospec ou du pays impliqué.

VIII. ADMINISTRATION

Le directeur de la gestion de la conformité d'Innospec est responsable de la matière et de la revue régulière de cette Politique anticorruption. Innospec gèrera cette Politique Anticorruption conformément à l'Annexe A.

IX. QUESTIONS

L'Annexe D de cette Politique Anticorruption donne les réponses à des questions posées fréquemment au sujet de la loi anticorruption et de cette Politique Anticorruption. Toutes questions supplémentaires concernant cette Politique Anticorruption peuvent être adressées au service juridique et de gestion de la conformité à cette adresse:

legal-compliance@innospecinc.com

Les questions peuvent aussi être adressées personnellement au Conseil Général et au directeur de la gestion de la conformité d'Innospec ou au Conseil international de gestion de la conformité d'Innospec dont les détails de contact peuvent être trouvés sur Intranet à :

<http://www.innospecinc.net/4/CorporateDepartments/LegalandCompliance/index.htm>

Les questions peuvent aussi être adressées à l'un des liens listés dans la politique de signalement d'inquiétudes relatives à la gouvernance d'entreprise (Reporting Corporate Governance Concerns Policy) à trouver sur Intranet à : <https://www.innospecinc.net/4/GlobalPolicies/index.htm> ou sur Internet à : http://www.innospecinc.com/assets/files/documents/mar_10/cm_1269940802_Reporting_Corporate_Governance.pdf

ANNEXE A

ADMINISTRATION DE LA POLLITIQUE ANTICORRUPTION D'INNOSPEC

La Politique Anticorruption sera administrée par le Comité de nomination et de gouvernance d'entreprise (« NCG ») du conseil d'administration d'Innospec, par le directeur de la gestion de la conformité, et le service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec, ainsi que le groupe de pilotage pour la conformité.

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a spécifiquement ordonné la publication et la mise en application de la Politique Anticorruption d'Innospec et il se réserve la responsabilité ultime de veiller à ce que la Société respecte les obligations qui lui incombent aux termes des lois anticorruption. Le Conseil a délégué certaines responsabilités relatives à l'administration du programme de conformité (*Compliance Program*) à son Comité NCG et à certains cadres de la Société.

II. COMITE DE NOMINATION ET DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Comité NCG assume les responsabilités suivantes :

- Supervision de l'administration de la Politique Anticorruption;
- L'évaluation et la recommandation au Conseil d'Administration de modifications potentielles de la Politique Anticorruption annuellement;
- Revue régulière des rapports du service juridique et de gestion de la conformité concernant les efforts du Département et le bien fondé du programme de conformité à l'anticorruption d'Innospec;
- Revue des conclusions du *service juridique et de gestion de la conformité* concernant des violations potentielles de la Politique Anticorruption ;
- Lorsque les circonstances le justifient, le recours à des investigations indépendantes concernant des violations potentielles de la Politique Anticorruption; et
- Présentation au Conseil d'Administration (une fois au moins chaque trimestre) d'un rapport sur la situation de la conformité aux dispositions de la Politique Anti-corruption d'Innospec.

III. DIRECTEUR DE LA GESTION DE LA CONFORMITE

Le directeur de la gestion de la conformité d'Innospec assume les responsabilités suivantes:

- Supervision de la mise en œuvre générale des politiques et procédures concernant la Politique Anticorruption;
- Revue et, avec l'assistance des experts internes et externes en la matière, selon ce qui est approprié, proposition d'améliorations à la Politique Anticorruption et aux politiques associées, procédures et formes, sur une base annuelle;

- Communication des résultats de la revue annuelle de la Politique Anticorruption et de toutes les politiques, procédures et formes au groupe de pilotage pour la conformité et au Comité NCG ;
- Assistance au service juridique et de gestion de la conformité, selon les besoins, pour la mise en application des contrôles exposés dans la Politique Anticorruption;
- Lorsque les circonstances le justifient, renvoi au service juridique et de gestion de la conformité des questions, rapports et/ou plaintes reçues par le directeur de la gestion de la conformité concernant le respect de la Politique Anticorruption;
- Rapport immédiat au service juridique et de gestion de la conformité de toute violation notable apparente de la Politique Anticorruption;
- Assistance au service juridique et de gestion de la conformité en matière d'investigation de violations potentielles de la Politique Anticorruption, à moins que le Comité NCG ne juge qu'une enquête indépendante se justifie;
- Présider le groupe de pilotage pour la conformité ; et
- Rapport au Comité NCG (une fois au moins chaque trimestre) sur la situation de conformité aux dispositions de la Politique Anticorruption.

Pour exercer les responsabilités susvisées, le directeur de la gestion de la conformité d'Innospec pourra faire appel à l'assistance de membres du personnel qualifiés, d'enquêteurs, de comptables spécialisés et d'experts juridiques extérieurs à la Société.

IV. SERVICE JURIDIQUE ET DE GESTION DE LA CONFORMITE

Le service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec assumera les responsabilités suivantes:

- Administration au jour-le-jour de la Politique Anticorruption;
- Conseil au personnel de la Société (en tant que service de conseil juridique d'Innospec) sur les questions juridiques relatives à la conformité aux dispositions de la Politique anticorruption;
- Coordination des programmes d'information et de formation requis par la Politique Anticorruption;
- Collaboration avec le directeur de la gestion de la conformité pour la revue et au besoin, la révision des politiques, procédures et formes de conformité de la Société, sur une base annuelle;
- Administration des lignes d'assistance téléphonique concernant la Politique Anticorruption;
- Se tenir au courant des meilleures pratiques en matière de procédure de contrôle et de conformité aux dispositions des lois anticorruption;

- Administration du programme annuel de Certification Anticorruption du Code de Conduite;
- Traitement des questions et rapports et/ou plaintes concernant le respect de la Politique Anticorruption, après consultation avec le directeur de la gestion de la conformité et/ou le Comité NCG, le cas échéant;
- Rapport immédiat au directeur de la gestion de la conformité ou le cas échéant au comité NCG d'Innospec de toute violation notable apparente de la Politique Anticorruption; et
- Rapport au Comité NCG (une fois au moins chaque trimestre) sur la situation de la conformité aux dispositions de la Politique Anticorruption au sein de la Société ainsi que sur les problèmes pratiques qui se sont posés en matière d'administration de la Politique Anticorruption.

Le service juridique et de gestion de la conformité d'Innospec est autorisé à communiquer directement avec le Comité NCG ou avec tout autre directeur non exécutif si nécessaire, à tout moment quelconque.

V. GROUPE DE PILOTAGE POUR LA CONFORMITE

Le groupe de pilotage pour la conformité comprend les membres suivants du personnel d'Innospec : le chef de la conformité ; les membres du service juridique et de gestion de la conformité, y compris son avocat-conseil responsable de la conformité à l'international ; le vice-président exécutif et responsable de l'exploitation, spécialités de carburant ; le président chargé des services relatifs aux champs pétroliers, continent américain ; le vice-président chargé des ventes – produits chimiques haute performance, continent américain ; le directeur de la stratégie et du développement commercial et le directeur des achats et de la chaîne logistique – EMEA. Le chef de la conformité qui est président du comité de pilotage pour la conformité, communique par l'intermédiaire du Comité NCG avec le Conseil d'Administration d'Innospec. Ce groupe se réunit deux fois par mois afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Politique Anticorruption et pour discuter et examiner toute affaire associée aux questions de conformité. Le groupe approuve les plans relatifs aux procédures, contrôles comme les plans de formation et il contrôle la mise en application de ces plans. Annuellement, le groupe de pilotage pour la conformité étudie et selon les besoins rehausse devant le Comité NCG des révisions possibles des politiques, procédures et formes de conformité de la Société.

VI. ÉQUIPE DE DIRECTION

L'équipe de direction gère les activités opérationnelles au jour-le-jour. L'équipe se réunit régulièrement. L'équipe considère et ratifie le cas échéant tous les plans d'action recommandés par le groupe de pilotage pour la conformité.

VII. ASSURANCE DE LA QUALITE DES OPERATIONS

Le service d'assurance de la qualité des opérations d'Innospec contribuera à l'application de la Politique Anticorruption en incluant de manière régulière dans le processus d'audit interne des questions et revues conçues pour tester et vérifier la conformité à la Politique Anticorruption et en apportant autrement son assistance au service juridique et de gestion de la conformité dans l'administration de la Politique anticorruption ponctuellement, en fonction des besoins qui se

manifestent. Le service d'assurance de la qualité des opérations d'Innospec avisera immédiatement le directeur de la gestion de la conformité, le service juridique et de gestion de la conformité, ou le Comité NCG d'Innospec le cas échéant, lorsqu'il relève une indication crédible de défaut de conformité aux dispositions de la Politique Anticorruption.

ANNEXE B SIGNAUX D'ALERTE

Les Employés d'Innospec ont un devoir absolu de rester vigilant pour remarquer des signes que les tierces parties sont engagées dans une conduite corrompue ou qui manque de probité durant le processus de vérification préalable et lors de la supervision des Représentants une fois que la Société les a retenus. Les Employés doivent être particulièrement conscients des signaux d'alerte de corruption suivants et doivent communiquer tout signal d'alerte au service juridique et de gestion de la conformité :

1. La tierce partie est connue pour ses pratiques passées de paiements inappropriés.
2. La transaction à lieu, ou la tierce partie est établie dans un pays où règne la corruption.
3. La transaction à lieu, ou la tierce partie est établie dans un pays qui est connu pour ses pratiques répétées de pots-de-vin et de ristournes occultes.
4. La transaction à lieu ou la tierce partie est impliquée dans un secteur d'activités qui est connu pour ses pratiques répétées de violations de la législation anticorruption.
5. La tierce partie refuse de se conformer à la législation anticorruption.
6. La tierce partie a une relation de famille ou une relation d'affaire avec un Agent Public.
7. La tierce partie a une réputation douteuse en matière commerciale.
8. La tierce partie prétend préserver la confidentialité de son identité ou refuse de divulguer l'identité de ses propriétaires.
9. Le client d'une Autorité Publique recommande ou exige le recours à un intermédiaire ou consultant particulier.
10. La tierce partie n'a pas de bureau ni de personnel.
11. La tierce partie ne dispose pas d'une expérience avérée notable.
12. La tierce partie insiste pour qu'il soit recouru à des procédures contractuelles inhabituelles ou suspectes.
13. Les honoraires ou la commission à payer à la tierce partie sont inhabituellement élevés.
14. Le mécanisme de paiement à utiliser est de caractère secret ou inhabituel.
15. La tierce partie soumet des factures gonflées ou incorrectes.
16. La tierce partie exige des paiements en espèces ou sous forme d'instruments au porteur.

17. La tierce partie demande que le paiement soit versé dans une juridiction territoriale autre que son pays d'établissement et qui n'a aucun rapport avec la transaction ou les entités impliquées dans la transaction.
18. La tierce partie demande qu'un nouveau client bénéficie d'une ligne de crédit excessive.
19. La tierce partie demande une prime ou une rémunération spéciale inhabituelle.
20. La tierce partie demande le paiement d'une avance individuelle.
21. La cessation d'une relation d'affaires avec une tierce partie par une autre entité dans des circonstances suspectes ou mal expliquées.
22. La tierce partie a une forte dépendance vis-à-vis de contacts politiques / de contacts d'Autorité Publique pour la promotion des intérêts d'Innospec.

ANNEXE C
DISPOSITIONS CONTRACTUELLES STANDARD : PROGRAMME ANTICORRUPTION

1. Respect de la loi de lutte contre la corruption. La **{Tierce Partie}** déclare et assure qu'elle ne fera rien qui, de manière directe ou indirecte, constituerait une violation de la Loi des USA de 1977 sur les Pratiques de Corruption Étrangères telle que modifiée de temps en temps (FCPA), la Loi Anticorruption du Royaume Uni (UKBA), toutes autres lois ou réglementations anticorruption ou du Code de Déontologie d'Innospec et de la Politique Anticorruption qui y est associée. En particulier, **{la Tierce Partie}** déclare et assure que ni elle-même en tant qu'entité, ni l'un ou l'autre de ses cadres, administrateurs, salariés, représentants, entrepreneurs sous-traitants, mandataires, propriétaires réels ou actionnaires, ni aucune autre partie agissant pour son compte, n'effectuera, n'autorisera, ne promettra d'effectuer ou de recevoir un Paiement quelconque :
 - 1.1.1. pour obtenir ou retenir un contrat quelconque, une opportunité d'affaires ou autre avantage similaire 1.1.1 à, ou à l'usage ou au profit d'un Agent Public ;
 - 1.1.1.1. à une autre personne lorsque **{la Tierce Partie }** sait ou a des raisons de savoir ou de suspecter qu'une partie d'un tel paiement sera, de manière directe ou indirecte, remise ou versée par cette autre personne, ou remboursera cette autre personne, pour un paiement versé ou remis antérieurement à un Agent Public lorsque ce paiement ne pouvait pas être versé directement en application de cette Section 1 ; ou
 - 1.1.1.2. à une autre personne lorsque ce paiement enfreint une loi, un décret, un règlement ou des politiques ayant force de loi dans le pays, ou dans les pays de ces personnes, ou applicables à ces personnes, ou les lois des États-Unis.
- 1.2. à une personne quelconque, qu'elle soit ou non un Agent Public
 - 1.2.1. dans l'intention d'obtenir ou de récompenser la performance induite d'un devoir ou une obligation à laquelle la personne est soumise, ou
 - 1.2.2. en sachant ou croyant que le fait d'accepter l'avantage constitue en soi la performance induite du devoir ou de l'obligation de la personne
- 1.3. Définitions : Aux fins de cet Article 1, les définitions suivantes s'appliqueront :
 - 1.3.1. « L'Autorité Publique » signifie toute autorité nationale, fédérale, de l'État, provinciale, municipale, locale et toute autre autorité publique, y compris les ministères, administrations, agences publiques et entreprises à capitaux publics, et toutes les autres entités contrôlées par une Autorité Publique ;
 - 1.3.2. Un « Agent Public » est :

- 1.3.2.1. Un agent, un employé ou un représentant de toute entreprise publique ou à capitaux publics ;
 - 1.3.2.2. Un parti politique ou un agent, un employé ou un représentant d'un parti politique ;
 - 1.3.2.3. Un candidat à une fonction publique ;
 - 1.3.2.4. Un agent, un employé ou un représentant d'une organisation internationale.
 - 1.3.3. Une « Personne Affiliée » est un cadre, un administrateur ou un employé, ou le propriétaire ou le bénéficiaire d'une participation au capital ou aux profits de **{la Tierce Partie}**.
 - 1.3.4. Un « Paiement » est un paiement d'espèces monétaires, un prêt, une donation, un cadeau un service en nature ou quoi que ce soit d'autre ayant de la valeur, ou tout avantage financier ou autre.
2. Aucun Employé qui soit un Agent Public. **{La Tierce Partie}** déclare et assure qu'à moins que cette information n'ait été divulguée à Innospec dans une déclaration écrite séparée, ni **{la Tierce partie}** ni aucune de ses Personnes Affiliées ne sont des Agents Publics ou l'ont été au cours des cinq dernières années. Si à un moment quelconque pendant la durée de ce Contrat **{la Tierce Partie}** et/ou l'une de ses Personnes Affiliées est nommée, désignée ou devient par un autre moyen quelconque un Agent Public, **{la Tierce Partie}** en avisera la Société par écrit dans les trois (3) jours ouvrables qui suivront.
 3. Paiements de Facilitation. **{La Tierce Partie}** s'abstiendra d'effectuer des Paiements de Facilitation. Un Paiement de Facilitation est un paiement de petite valeur versé à un Agent Public pour accélérer ou assurer la performance d'action de l'Autorité Publique de routine ou non discrétionnaire qui est exécutée ordinairement et couramment par un Agent Public.
 4. Aucun délit de corruption. La **{Tierce Partie}** déclare et assure qu'elle n'a jamais été condamnée ni plaidé coupable, ni inculpée au titre d'un délit de fraude ou de corruption dans quelque juridiction territoriale ou pays que ce soit.
 5. Pleinement qualifié et agréé. La **{Tierce Partie}** déclare et assure qu'elle est pleinement qualifiée pour assister Innospec et qu'elle est autorisée à agir en la capacité spécifiée dans le Contrat conformément à toutes les lois applicables. En outre, **{la Tierce Partie}** s'est conformée à toutes les exigences existantes en matière d'enregistrement et d'habilitation.
 6. Divulgateion immédiate de la {Tierce Partie} La **{Tierce Partie}** convient d'informer immédiatement Innospec si une violation potentielle de la Loi FCPA, UKBA, d'une autre loi anticorruption, et/ou du Code de Déontologie d'Innospec ou de la Politique Anticorruption qui y est associée, a eu lieu du fait de la **{Tierce Partie}**. En outre, si un Agent Public ou un membre de la famille d'un Agent Public sollicite, demande ou tente d'extorquer une somme d'argent ou quoi que ce soit ayant de la valeur auprès de **{la**

Tierce Partie}, cette dernière refusera cette demande indue et informera immédiatement Innospec de cet incident.

7. Droit de Divulgarion d’Innospec. **{La Tierce Partie}** convient qu’Innospec pourra, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, divulguer toutes les informations relatives à une violation potentielle de la Loi FCPA, UKBA, ou d’une autre loi anticorruption applicable commise par **{la Tierce Partie}**, aux Autorités Publiques des États-Unis ou du Royaume Uni, à ses organes et administrations et/ou à toute autre partie qui soit ou non une administration publique.
8. Formation à la Conformité pour le Personnel de {La Tierce Partie}. La **{Tierce Partie}** donne la garantie qu’il comprend pleinement les présentes dispositions en relation à la conduite qu’il adopte en affaires et il veillera à la pleine compréhension et conformité des présentes dispositions en ce qui le concerne et toute Personne affiliée. La **{Tierce Partie}** accepte de se mettre à disposition selon les instructions d’Innospec, avant la date de Commencement pour une formation à la conformité et après la date de Commencement, selon les instructions d’Innospec, pour des stages périodiques complémentaires de formation et de remise à niveau.
9. Certification de Non-violation. Si Innospec le lui demande, **{La Tierce Partie}** garantit que son personnel supérieur fournira à Innospec des attestations annuelles de non-violation selon un texte similaire à celui exposé dans l’annexe à ce programme.
10. Écrits et audit. La **{Tierce Partie}** tiendra des comptes, livres et archives comptables exacts montrant les coûts et charges encourus en conformité avec les principes et pratiques comptables généralement acceptés. Lesdits comptes et écrits seront à disposition dans les bureaux de la **{Tierce Partie}** pendant les heures d’ouverture normales pour leur inspection par Innospec ou la personne qu’elle aura désignée. La **{Tierce Partie}** conservera lesdits comptes et écrits pour une période d’au moins cinq (5) ans après la fin de validité de l’Accord. En outre, Innospec aura le droit, moyennant la remise à **{la Tierce Partie}** d’un préavis écrit raisonnable de procéder à un audit du respect par **{la Tierce Partie}** de la conformité à toutes les dispositions de ce Contrat et notamment, mais non exclusivement, les dispositions de ce Contrat relatives au respect des prescriptions de la Loi FCPA, UKBA et de toutes les autres lois anticorruption. La **{Tierce Partie}** accepte de coopérer pleinement à l’égard de tout audit ou tout autre examen de conformité d’un tel type.
11. Exactitude à tout moment des assertions. La **{Tierce Partie}** s’engage à ce que toutes les déclarations et garanties précitées demeurent véridiques, exactes et complètes à tout moment pertinent.
12. Résiliation. Innospec pourra, à sa seule discrétion, par simple notification adressée à **{la Tierce Partie}** résilier ce Contrat avec effet immédiat si :
 - 12.1. Innospec conclut en toute bonne foi que **{la Tierce Partie}** et/ou l’une ou l’autre de ses Personnes Affiliées a enfreint ces engagements et garanties et/ou a commis de quelque autre manière une violation de la Loi FCPA, UKBA et/ou d’une autre loi anticorruption applicable ; ou
 - 12.2 **{la Tierce Partie}** et/ou l’une

ou l'autre de ses Personnes Affiliées a été nommée, désignée ou est devenue de quelque autre manière un Agent Public.

- 12.2. Innospec peut résilier ce Contrat avec entrée en vigueur immédiate sur préavis à la **{Tierce Partie}** OU
- 12.3. **{la Tierce Partie}** refuse de fournir ou ne fournit pas ponctuellement les attestations de non-violation de la législation anticorruption indiquées dans laSection 8 ci-dessus.

Attestation de non-violation

Dans l'exécution des responsabilités de **[insérer le nom de la société]** (la « société ») pour Innospec dans le cadre **[dudit/desdits] [accord(s) de distribution/d'agence]** du **[insérer la date de l'accord]**, **[respectivement et]** selon les amendements ponctuellement apportés **[à chaque]**, je suis en possession et ai pris connaissance du code d'éthique et de la politique anticorruption d'Innospec (<http://www.innospecinc.com/about-us/corporate-governance>). Je suis conscient(e) de mes obligations de mener mes activités pour Innospec et/ou ses sociétés affiliées d'une manière éthique et conforme. À cet égard, je me suis conformé(e) aux lois anticorruption, notamment mais non exclusivement à la loi des États-Unis sur les pratiques de corruption étrangères (« FCPA »), la Loi anticorruption du Royaume Uni (« UKBA ») et les lois anticorruption locales. Je n'ai pas connaissance que des violations des lois FCPA, UKBA et des lois anticorruption locales applicables aient été commises par la société.

Je déclare et assure qu'aucun des cadres, administrateurs, salariés, représentants, entrepreneurs sous-traitants, mandataires, propriétaires réels ou actionnaires de la société, ni aucune autre partie agissant pour son compte, n'est intervenu ni n'interviendra directement ou indirectement pour effectuer, offrir, proposer ou promettre d'effectuer ou de recevoir un paiement quelconque afin d'obtenir ou de conserver un contrat, une opportunité commerciale ou tout autre avantage semblable, ni tout paiement adressé à un agent gouvernemental, pour son usage ou bénéfice. Je comprends que le terme « paiement » signifie le paiement d'espèces monétaires, un prêt, une donation, un cadeau, un service en nature, toute autre chose de valeur ou tout avantage financier ou autre.

AU NOM ET POUR LE COMPTE DE **[insérer le nom de la société]**, le/la soussigné(e) déclare et assure qu'il/elle a toute autorité pour lier la société et signer pour son compte, en reconnaissance et confirmation que l'attestation qui précède est juste et véridique.

SIGNATURE

NOM

DATE

ANNEXE D QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Champ d'application

Les filiales d'Innospec sont enregistrées dans divers pays. Pourquoi la Loi américaine FCPA et la Loi UKBA (collectivement, les « Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. ») s'appliquent-elles néanmoins à tous les employés et représentants d'Innospec dans le monde entier ?

Innospec est coté sur le marché des valeurs mobilières NASDAQ et maintient certains bureaux exécutifs au Royaume Uni et comme tel est soumis aux Lois Anticorruption des États Unis et du R.U.

La Loi FCPA s'applique-telle aussi à des ressortissants non-Américains et aux activités menées à l'extérieur des États-Unis ?

Oui. La Loi FCPA cible particulièrement les activités illégales commises à l'extérieur des États-Unis. Des personnes peuvent se trouver soumises à la juridiction des États-Unis en ce qui concerne le FCPA parce qu'elles sont des employés d'Innospec qui est soumis à la Loi FCPA. Des personnes peuvent également se trouver directement soumises à la Loi des États Unis en tant que résidents permanents aux États-Unis ou des ressortissants américains ou parce que l'entreprise concernée est émettrice de titres mobiliers cotés aux États-Unis ou qu'elle est enregistrée aux États-Unis.

S'il existe un conflit entre la législation américaine et la législation d'une autre juridiction territoriale concernant l'application des Lois Anticorruption, quelle est celle qui prévaut ?

La Politique Anticorruption d'Innospec incorpore les exigences de la loi anticorruption de plusieurs nations, y compris la FCPA et UKBA. En tant qu'Employé, vous devez vous conformer à la Politique Anticorruption d'Innospec. Si vous avez une question à poser à propos d'une situation hypothétique précise, veuillez contacter le service *Legal & Compliance*.

Corruption commerciale

Si les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. se rapportent à la corruption d'Agents Publics étrangers, cela signifie-t-il que la corruption de quelqu'un travaillant pour une société privée est permise ?

Non. Les paiements de corruption entre employés des sociétés privées - quelquefois désignés par le terme de « corruption commerciale » - sont prohibés aux termes de la Loi UKBA et des lois de plusieurs pays. La corruption commerciale enfreint cette Politique Anticorruption, voir INTERDICTION DE CORRUPTION, ci-dessus, et Code de Déontologie d'Innospec qui stipule dans l'Article 7 : « Il est interdit aux administrateurs, dirigeants, agents contractuels et employés ou Représentants de proposer, de promettre, de verser ou de recevoir des pots-de-vin, un avantage financier ou toute autre somme d'argent visant à influencer un acte ou une décision professionnelle, à s'assurer d'un avantage irrégulier ou à compromettre l'indépendance de jugement du décideur ; de faire l'offre, la promesse ou le don de toute somme d'argent, de

services ou de cadeaux visant à faciliter ou conserver une vente au bénéfice de l'Entreprise ; ou encore de recevoir toute somme d'argent, des services ou des cadeaux pour avoir facilité l'achat par l'Entreprise d'un produit ou service fourni par un individu ou une entreprise. » Pour obtenir une orientation concernant les marques d'hospitalité et les cadeaux aux employés d'entreprises privées, se reporter à la politique d'Innospec intitulée *Gifts, Hospitality, Charitable Contributions, and Sponsorships Policy* qui se trouve sur l'intranet de l'Entreprise.

Agents publics

Les paiements à des employés d'entreprises appartenant à un Autorité Publique enfreignent-ils les Lois Anticorruption?

Oui. Comme exposé dans la section UNTERDICTION DE CORRUPTION, les paiements à des entreprises appartenant à un Autorité Publique peuvent enfreindre les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. ainsi que la Politique Anticorruption d'Innospec. Anti-corruption Laws and Innospec's Anti-corruption Politique. Les régulateurs américains et britanniques de la loi anticorruption considèrent les employés de nombreuses entreprises à capitaux publics comme étant des employés des autorités publiques qui possèdent ces entreprises. Il est important de savoir que les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. peuvent considérer une entreprise comme une entreprise d'Autorité Publique, et ses employés comme des Agents Publics même si la loi locale ne considère pas cette entité comme une entreprise d'Autorité Publique. Si vous vous posez des questions concernant une société particulière, veuillez vous renseigner auprès du service *Legal & Compliance*.

Des paiements faits à des membres de la famille, à des amis ou autres personnes associées à un Agent Public constituent-ils une infraction aux Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. ?

Oui. Offrir, promettre ou donner un Objet de Valeur directement ou indirectement à un Agent Public peut enfreindre les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. ainsi que la Politique Anticorruption d'Innospec. Voir INTERDICTION DE CORRUPTION ci-dessus. Faire des offres, promesses ou cadeaux à la famille, aux amis ou associés d'un Agent Public peut enfreindre les lois anticorruption applicables pour deux raisons. En premier lieu, le membre de la famille, l'ami ou l'associé peut servir de filière jusqu'à l'Agent Public. En second lieu, l'Agent Public peut être influencé de manière inappropriée par les offres, cadeaux ou promesses faites aux personnes proches de l'Agent Public.

Vérifications préalables

Pourquoi dois-je fournir certaines informations dans le questionnaire de vérification préalable, telles que des données bancaires, alors que d'autres départements d'Innospec les possèdent déjà ?

Il est très important pour Innospec qu'il existe un dossier écrit contenant les vérifications préalables effectuées par le cadre d'entreprise responsable de la relation. Les informations fournies par téléphone ou conservées dans d'autres départements (telles que les données bancaires) peuvent ne pas être en accord avec le processus élaboré afin de protéger Innospec. Innospec procède également à un rapprochement des informations obtenues dans le

questionnaire avec celles qui sont conservées dans d'autres départements d'Innospec afin de vérifier leur cohérence.

D'où vient le *Corruption Perception Index* [Indice de perception de la corruption] et à quelle fréquence est-il mis à jour ?

Innospec utilise comme référence le *Corruption Perceptions Index* (« CPI ») [Indice de perception de la corruption (« IPC »)], élaboré par une organisation non-publique du nom de *Transparency International*. Il s'agit d'une source de référence largement utilisée pour l'évaluation des risques de corruption. (Voir : http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi). L'IPC est mis à jour chaque année.

Pourquoi les distributeurs sont-ils inclus dans les procédures s'ils n'agissent pas de la part de la Société comme le font les agents et les consultants ?

Innospec peut se trouver civilement et pénalement responsable aux termes des Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. si un distributeur se livre à un paiement inapproprié dont Innospec était au courant ou suspectait la forte probabilité, et n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en empêcher. En 2004, les Autorités Publiques américaines ont inculpé une société d'infractions à la Loi FCPA au motif que cette société savait, ou savait qu'il existait une forte probabilité, que ses distributeurs se livraient à des paiements inappropriés pour vendre les produits de l'entreprise. De la même manière, des directives du Ministère de la Justice du R.U. prévient les entreprises que UKBA couvre toute la gamme de personnes associées à une entreprise qui pourrait agir de manière corrompue de la part d'une société, quel que soit le titre officiel ou la catégorie.

Lorsque l'on évalue s'il convient de conserver un agent commercial dans un certain pays et que le candidat déclare fièrement qu'il est le frère du Ministre de l'Industrie, faut-il considérer cette situation comme un signal d'alerte ? Est-ce un signal d'alerte ?

Oui, et pour deux raisons : D'abord, le candidat peut être un parent proche d'un Agent Public dans une position qui pourrait « aider à obtenir ou à conserver des contrats » ce qui constitue un élément essentiel dans le texte des Lois Anticorruption aux États Unis comme au R.U. Si l'agent est conservé, Innospec doit veiller à ce qu'il ne cherche pas à influencer son parent en faveur d'Innospec par des moyens de corruption. Ensuite, le fait que le candidat se vante de ses relations familiales peut suggérer qu'il considère cette relation comme constituant un atout pour aider Innospec à obtenir ou à conserver des contrats. Dans les deux cas, les risques d'un problème associé aux Lois anticorruption aux États Unis comme au R.U. sont avivés par le fait que le candidat est un proche d'un Agent Public, et dans une telle situation vous devez consulter le service juridique et de gestion de la conformité pour déterminer quelle est la meilleure façon d'agir.

Que dois-je faire si je soupçonne qu'une tierce partie qui travaille avec Innospec est engagée dans des activités de corruption ?

Le fait de négliger intentionnellement ou de fermer les yeux à des paiements, offres de paiement inappropriés est une infraction à cette Politique Anticorruption. Voir INTERDICTION

DE CORRUPTION, ci-dessus. En outre, en vertu des lois anticorruption comme la FCPA, une personne est présumée avoir eu connaissance d'une conduite illégale s'il ou si elle avait été avertie de la forte probabilité de son existence et qu'elle avait consciemment et intentionnellement évité de confirmer ce fait de manière à pouvoir nier en avoir connaissance. « Faire l'autruche » n'est pas une défense qui protégera les Employés ni Innospec d'accusation de corruption. Par conséquent, comme expliqué dans la section *Reporting* de cette Politique Anticorruption, les Employés qui savent ou qui soupçonnent une violation possible d'une disposition de cette Politique anticorruption ou des lois anticorruption applicables doivent rapporter leurs soupçons en vertu des procédures de Reporting Corporate Governance Concerns.

Affaires avec des entités d'Autorité Publique

Innospec peut-elle traiter des affaires avec des entités d'Autorité Publique ?

Oui. Les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. n'empêchent pas Innospec de s'engager dans des transactions d'affaires légitimes avec des entités d'Autorité Publique, telles que la livraison de diverses marchandises et services. Les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. se concentrent sur les paiements de corruption à un Agent Public, effectués afin d'obtenir des avantages commerciaux indus. Toutefois, Innospec doit être vigilant dans son contrôle de ces relations et obtenir l'assurance que l'Agent Public se conformera aux prescriptions des Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. Innospec ne doit pas conclure de contrats avec de telles entités et personnes sans avoir mené à bien un processus de vérification préalable et obtenu une revue et l'approbation écrite du service juridique et de gestion de la conformité

Paiements de facilitation

Même un tout petit paiement de facilitation peut-il être prohibé par les Lois Anticorruption?

Oui. Même un très petit paiement, s'il est effectué dans un but ou d'une manière inappropriée peut enfreindre les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U. C'est pourquoi, la Politique Anticorruption d'Innospec interdit tous ces « paiements de facilitation » sauf dans les situations mettant en cause la santé ou la sécurité d'un employé, ou avec l'autorisation expresse du service juridique et de gestion de la conformité.

Violations

Innospec est-elle légalement responsable des actes de ses tierces parties intermédiaires ?

Oui. Oui, Innospec peut être tenue responsable de pots-de-vin versés tant par ses représentants américains que non américains ou par d'autres parties agissant pour le compte de la Société, si Innospec savait ou aurait dû raisonnablement savoir préalablement que ces pots-de-vin allaient être versés. Si les circonstances indiquent qu'Innospec « a fermé les yeux » concernant des actes qui enfreignent les Lois Anticorruption des États Unis et du R.U., Innospec sera considérée avoir eu connaissance des actes délictueux. Tous les employés ont le devoir de procéder aux demandes de renseignements qui s'imposent lorsque les circonstances indiquent la présence de « signaux d'alerte ».